

DELIBERATION N° 19/2023 (suite)

APPROUVE

Conformément au devis présenté, l'acquisition du réfrigérateur, congélateur 2 portes de marque INDESIT auprès du fournisseur UGAP, le modèle 318L pour un coût total de 601.8€.

IMPUTE

La dépense afférente à la section d'investissement 021, nature 21 848, « Mobilier » du budget 2023 du CCAS. Ce matériel donnera lieu à amortissement à taux constant sur 10 ans, la première annuité intervenant au 1^{er} janvier 2024.

AUTORISE

Monsieur le Président ou Mme la Vice-Présidente à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

